



Aidez-nous à préserver ces sites !



Les actions de préservation du site

Maintenir la biodiversité

La mise en place de contrats Natura 2000 et de Mesures Agro-Environnementales (MAE) permettent de réaliser des travaux (*débroussailllements, fauchage de prairies...*) favorisant le pastoralisme. L'élevage permet de maintenir les milieux ouverts, évitant la colonisation des espaces par des arbres et arbustes.



Vous pénétrez dans des milieux fragiles abritant de nombreuses espèces protégées et endémiques.

Quelques recommandations à suivre :

- Empruntez les sentiers balisés : le piétinement dégrade les habitats et espèces protégés.
- Les véhicules (*moto, VTT, quads...*) doivent rester sur les voies ouvertes à la circulation publique (*Code forestier*).
- Ne stationnez pas hors des lieux aménagés à cet effet.
- Respectez les activités agricoles et pastorales : ne traversez pas les prairies, cultures et clôtures, n'approchez pas les troupeaux et les patoux .
- Restez discrets et tenez les chiens en laisse pour la quiétude de la faune et des troupeaux.
- Respectez les plantes, les animaux et les fossiles : la récolte et la destruction des espèces protégées sont prohibées.
- Rempportez vos déchets avec vous .
- Attention au risque incendie : les feux et cigarettes sont interdits dans les milieux naturels.

Les sites Natura 2000

“Préalpes de Grasse” & “Rivière et Gorges du Loup”

Qu'est ce que Natura 2000 ?

C'est un réseau d'espaces naturels remarquables protégés au niveau européen .

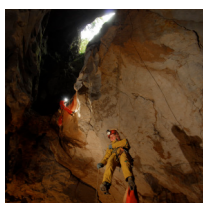
Le gestionnaire du site

La Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis est animatrice du site depuis 2008. Son rôle est de veiller à la conciliation des activités humaines avec la préservation du patrimoine naturel.

Elle associe, via des groupes de concertation, les collectivités, fédérations sportives, associations, scientifiques et usagers du site pour sa gestion et sa préservation.

Elle accompagne les activités de loisirs, les manifestations sportives et les projets d'aménagement afin d'intégrer les recommandations Natura 2000 et les rendre compatibles avec les objectifs de conservation du site.

Concilier les usages



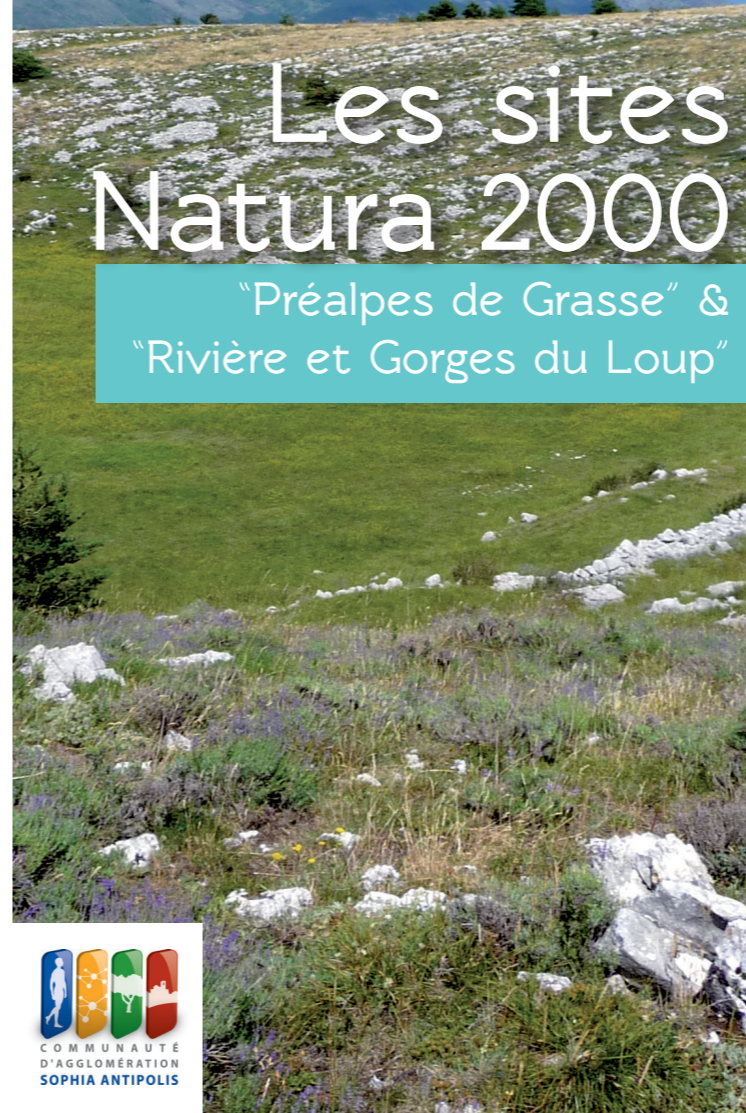
Des actions spécifiques sont engagées avec des fédérations sportives (*canyoning, escalade, spéléologie, VTT, ...*) afin de diminuer l'impact des activités de pleine nature sur le milieu naturel.

Sensibiliser le public



L'information et la sensibilisation sur la richesse du site auprès du grand public sont assurées par des agents assermentés de l'Office National des Forêts. L'objectif est de concilier la forte fréquentation du site avec les objectifs de protection des habitats et des espèces les plus sensibles.

contact CASA :
tél. : 04.89.87.70.00
courriel : environnement@agglo-casa.fr



Les sites NATURA 2000

“Préalpes de Grasse” et “Rivière et Gorges du Loup”



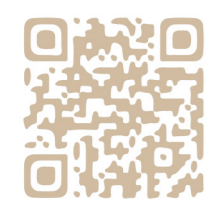
- site «Préalpes de Grasse»
- site «Rivière et Gorges du Loup»
- Ville et Villages
- Accès
- Cours d'eau



20 communes
23 000 hectares

Une centaine d'habitats naturels et espèces présents sur le site :

- 137 espèces d'oiseaux
- 76 espèces de flore protégées au niveau local, national, voire européen
- 15 espèces d'amphibiens et de reptiles
- 15 espèces de chauve-souris protégées au niveau national et européen
- 13 espèces de papillons d'intérêt patrimonial



Recommandations

-
-
- espèces protégées
- du 1^{er} juin au 31 septembre



Ne pas jeter sur la voie publique. Conception : © CASA • ONF • Thinkstock • 11/2015